

**Vous êtes
retraité ?**

La formation de conducteur de car est entièrement prise en charge par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

**Avant d'entamer les démarches, vérifiez
auprès de votre caisse de retraite
les conditions de cumul emploi / retraite.**

- 1.** Remplissez le formulaire accessible sur le site Internet de la Région : auvergnerhonealpes.fr
- 2.** Votre candidature sera validée par votre futur employeur et par l'organisme de formation.
- 3.** Nos partenaires vous contacteront pour vous expliquer les modalités de préparation du permis D.

Pendant la formation, votre pension de retraite sera maintenue et une indemnisation complémentaire pourra vous être attribuée par la Région.



Scannez le QR code
pour accéder au
formulaire de contact